

QUESTION ÉCRITE E-2372/04  
posée par Brice Hortefeux (PPE-DE)  
au Conseil

Objet: Publication des déficits grecs

En 2002, une procédure avait été lancée contre la France pour un déficit excessif de 0,1 % du PIB. Cette réaction peut rétrospectivement paraître sévère à la lumière de l'annonce des déficits grecs.

Plus grave encore, la récente révision remet en cause la légitimité même de l'intégration de la Grèce au sein de la zone euro en 2000 avec un déficit de 4,1 %. Certes, Athènes s'était qualifiée pour la monnaie unique sur la base des chiffres de la période 1997-1999 après avoir accompli de considérables progrès en matière budgétaire, du moins sur le papier.

Que se passera-t-il si l'on s'aperçoit que la Grèce a aussi menti sur ses comptes 1997-1999? Sera-t-elle exclue de la zone euro?

Enfin, le Conseil ne considère-t-il pas qu'il est grand temps que l'Union se dote d'un instrument de contrôle indépendant?